



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Compte rendu de la réunion des présidents du 22 Novembre 2019

Membre du CD présents:

Carmen LAGARDE - Franck CLEMENT - Roger LEVACHER - Jean-Pierre RAULY
Thierry TOSATO - Dany DEJARDIN - Daniel MERCADIER.
Présence de la secrétaire administrative Emmanuelle TRAUQUET sur demande de la Présidente.

Ordre du jour:

- Préparation du calendrier 2020.
- Préparation des qualifications pour le championnat du tir de précision.
- Infos licences.
- Questions diverses.

La présidente ouvre la séance, en remerciant chaleureusement les représentants des 55 clubs présents à cette réunion d'informations.

Puis elle pousse un « coup de gueule » (bien compréhensible) en rapport avec une seconde lettre anonyme, adressée, cette fois, seulement à la présidente du CD82.

Dans cette lettre, le corbeau remet en cause d'une part le travail du directeur administratif, financier et sportif, Laurent ROUGIER au sein du CD82, les délégations auxquelles il participe de par sa fonction de vice-président de la FFPJP et d'autre part l'intégrité de notre Présidente.

Cet énergumène liste une série de dates durant lesquelles Laurent ROUGIER travaillerait pour la fédération tout en étant rémunéré par le CD82. Il laisserait penser également que Laurent ROUGIER délaisserait son travail pour le CD82 au profit de celui pour la Fédération, et que ses attributions ne seraient pas en conformité avec le code du travail.

Pure spéculation d'une personne lâche qui n'assume en rien ses inventions, et dont la seule motivation est de nuire au bon fonctionnement du CD82.

La Présidente précise à l'assemblée, que le fonctionnement actuel du comité, leur avait été présenté deux fois, en réunion des présidents et au congrès départemental.

Pour information à tous nos licenciés, il est vrai que Laurent ROUGIER œuvre pour les instances fédérales, durant ses jours de congés et lors de jours de récupération qui lui sont attribués suite aux heures supplémentaires effectuées tout au long de la semaine mais ce mode de fonctionnement a été voté à la majorité lors d'une réunion du comité directeur. Cependant, durant toutes ces journées passées à assumer ses activités de vice-président, il ne délaisse en aucun cas le comité et trouve toujours le temps de s'occuper du CD82. En effet nous recevons et vous recevez régulièrement des mails des quatre coins de France ou de l'étranger, parfois à des heures tardives, pour nous soumettre une réflexion, nous demander de prendre une décision sur une affaire en cours, nous donner des infos ou bien répondre aux questions qui lui sont posées.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Nous ne pensons pas que Laurent ROUGIER tire un quelconque profit personnel de cette situation (directeur administratif du CD82 et vice-président de la FFPJP) mais bien au contraire, cette situation profite au CD82, en le faisant avancer dans la meilleure des directions.

La Présidente a porté plainte contre X et a demandé un rendez-vous avec l'avocat qui avait été à l'origine de la mise en place du contrat de travail de Laurent ROUGIER. Dès que la date sera connue, la Présidente et le secrétaire général se rendront au cabinet de cet avocat, pour prendre conseil et vérifier que nous sommes bien en conformité avec le code du travail.

La Présidente lit ensuite la lettre à l'assemblée, demande à l'assemblée présente si quelqu'un à des reproches à faire à Laurent ROUGIER, sur l'exécution de ses tâches. Personne ne prend la parole.

Le « corbeau » précise que si aucune décision n'est prise par le CD concernant le travail de Laurent ROUGIER avant le congrès du 14 décembre de cette année, il adressera cette lettre à tous les clubs pour les informer de cette situation que son « petit esprit » juge néfaste.

La Présidente assure qu'aucune décision ne sera prise et que le fonctionnement mis en place restera en l'état. De plus « radio boulodrome » va bon train, les langues commencent à se délier, l'étau se resserre et si l'identité de l'auteur de ce torchon venait à être dévoilée, elle ne manquera pas de porter plainte contre lui.

La Présidente clôture alors la parenthèse lettre anonyme et entame l'ordre du jour :

1- l'organisation du championnat départemental du tir de précision

Elle rappelle que lors de la dernière réunion des présidents, elle avait demandé aux membres présents de réfléchir à la mise en place de ce championnat, et de donner éventuellement un avis sur la question.

Roger LEVACHER distribue à chacun les consignes d'organisation envoyé par la Fédération.

Franck CLEMENT détaille les propositions que le CD a formulées lors de sa dernière réunion.

- les inscriptions seraient réceptionnées au comité avant le 31 janvier 2020.
- les qualifications débuteraient le 15 Février 2020.
- tous les tours se dérouleraient au boulodrome de Montauban.
- selon les directives de la Fédération, pour chaque pas de tir, un arbitre est obligatoire au cercle de tir pour l'attribution des points, et un arbitre ou une personne officielle (membre du CD, ou personne désignée par le CD, tels que président de club, éducateur) au cercle de lancé.
- la finale se déroulerait le premier Mai 2020 au boulodrome de Montauban.
- en fonction des joueurs inscrits, (vétérans, séniors, jeunes), les tours préliminaires pourront s'effectuer dans la journée en semaine pour les retraités, ou le vendredi soir pour ceux qui travaillent.
- un calendrier pour les tours éliminatoires sera établi en fonction du nombre d'inscrits.
- Les joueurs seront convoqués obligatoirement par deux pour une même heure de passage aux ateliers et le premier tireur restera sur place pour ramasser les boules du second et ainsi de suite.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

L'USM pétanque ainsi que la société de Montpezat de Quercy, proposent des qualifications dans les secteurs, comme pour les autres championnats.

Le secrétaire général précise que le championnat départemental doit se dérouler sur le même terrain pour tous les joueurs, ce qui risque de poser un problème, si cela se passe dans les secteurs. Des réclamations peuvent être émises par des tireurs qui auront eu un terrain plus difficile par rapport à d'autres joueurs.

La pétanque de Saint Martial demande si nous avons une estimation du nombre de tireurs. La réponse est bien évidemment non puisque le championnat est ouvert à tous et donc le nombre de prétendants peut-être important. Le président de Saint Martial propose alors, que chaque club en amont, organise à son niveau une sélection et ne présente qu'un nombre restreint de candidats au championnat départemental.

Franck CLEMENT informe l'assemblée, que dans cette hypothèse, les clubs devront se procurer les pas de tir agréés par la Fédération, au prix de 160,00 euros pour le tapis avec les cercles de lancé, plus 80,00 euros pour le gabarit servant au positionnement des boules à tirer, ce qui représente un investissement pour les clubs.

Il précise également que seront autorisés à participer à ce championnat, les séniors, les juniors ainsi que les cadets, féminin et masculin. Un seul représentant du département par catégorie accèdera au championnat régional qui aura lieu le lundi de pentecôte. Au niveau régional, deux tireurs par catégorie seront qualifiés pour le championnat de France qui aura lieu les quatre, cinq et six décembre à Valence.

L'USM revient sur une organisation par secteur, en se référant à l'article treize des modalités de la Fédération, article qui laisse au CD qui le désire le soin d'organiser par **secteurs qualifiant au championnat départemental**.

Proposition : Mise en place d'un pas de tir par secteur, de qualifier huit tireurs dans chaque secteur, et de faire une finale départementale à trente-deux.

La Présidente note cette proposition et répond quelle sera discutée au sein du CD à la prochaine réunion du 28 novembre.

Régis CABROL de Labastide Saint Pierre propose que l'on donne la parole aux membres de l'assemblée, pour connaître les volontaires susceptibles de se charger d'une telle organisation dans leur secteur. La question est posée, les clubs acceptant cette mise en place sont, l'ASM pour le secteur Sud; l'Elan Player's Caussade pour le secteur Est; Valence/Saint Loup pour le secteur Ouest; et personne pour le secteur Nord.

Daniel MERCADIER précise, que les jeunes ne participeront pas à ce qualificatif car la commission jeunes organisera comme l'année dernière un championnat départemental de tir de précision. Le vainqueur sera donc qualifié pour le championnat Régional.

La Président demande si d'autres personnes ont une proposition, rien ne remonte de la salle, nous passons à l'élaboration du calendrier 2020.

2- préparation du calendrier 2020

Franck CLEMENT passe en revue tout le pré-calendrier 2020, de janvier à décembre. Il énumère toutes les dates enregistrées. Les sociétés présentes valident l'énoncé ou relève une anomalie. Après discussion et suivant les possibilités, les modifications sont apportées au pré-calendrier.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

La présidente profite de ce moment pour informer l'assistance, que pour la journée de la femme qui se déroulera le 8 mars 2020, le boulodrome de Montauban n'est pas disponible. Elle demande si un club possédant un boulodrome couvert, accepterait de recevoir cette manifestation.
Elle demande aux clubs, une réponse pour le début d'année.

Toutes les dates sont ainsi contrôlées, concours; qualifications; championnat des clubs; coupe de France, et modifiées en tant que de besoin.

La pétanque de Puylagarde demande si les rencontres du CDC vétérans auront lieu par secteur.

Réponse: oui

Elle demande également, si les joueurs vétérans pourront participer au CDC vétérans et aussi au CDC OPEN

Réponse : Oui, il n'y pas de restriction dans le CDC OPEN, tout le monde peut y participer, séniors masculin et féminin, les vétérans et même les jeunes.

Le club de Saint Martial demande si, dans le CDC féminin, une entente entre des clubs ne possédant pas suffisamment de licenciées pour former une équipe, est toujours possible.

Réponse : Oui c'est accordé en Tarn-et-Garonne (impossible au niveau fédéral), cette entente étant limitée à deux clubs situés géographiquement à proximité.

Cependant il faut savoir qu'une entente entre deux clubs, démarre le CDC au plus bas du classement, (division 4) et ne peut pas accéder à la division 1 et par conséquent, n'accèdera jamais au CRC.

Une personne de l'assemblée demande, dans quelle division évoluerait une entente entre deux clubs qui posséderait déjà des équipes en deuxième ou troisième division.

Réponse : deux clubs qui possèdent par exemple chacun une dizaine de féminines, formant deux équipes évoluant dans le CDC, ne peuvent pas créer une entente avec leurs féminine restantes.

3-Positionnement des journées du samedi dans les secteurs pour les qualifications

Jean-Pierre RAULY, liste le positionnement des clubs.

Samedi 4 avril.

Tête à Tête féminin

Secteur Nord-Est : Espoir Caussade et EBC.

Secteur Sud-Ouest : USM

Doublette masculin

Secteur Nord : Cazes Mondenard

Secteur Est : Espoir Caussade

Secteur Sud : USM

Secteur Ouest : Lavit

Samedi 11 avril.

Triplette Jeu Provençal.

Tous secteurs : ASM

Samedi 18 avril.

Triplette féminin.

Secteur Nord-Est : La Ville Dieu du Temple et Elan-Player's Caussade

Secteur Sud Ouest : USM

Triplette masculin.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal - Comité Régional Occitanie

Affiliée au C.N.O.S.F. - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



Secteur Nord : La Moissagaise.
Secteur Est : Elan-Player's et Laguépie.
Secteur Sud : USM.
Secteur Ouest : Beaumont.

Mercredi 22 avril.

Triplette vétérans.

Secteur Nord : Les Barthes.
Secteur Est : Albias.
Secteur Sud : Montech.
Secteur Ouest : Valence.

Samedi 25 avril.

Doublette féminin.

Secteur Nord-Est : La Moissagaise
Secteur Sud-Ouest : ASM ; Lamagistère et Lavit

Tête à Tête masculin.

Secteur Nord : Les Barthes.
Secteur Est : Albias.
Secteur Sud : ASM.
Secteur Ouest : Lavit.

Samedi 2 mai.

Doublette Jeu Provençal.

Tous secteurs : Saint Martial.

Samedi 9 mai.

Doublette Mixte.

Secteur Nord : EBC.
Secteur Est : Saint Antonin; Saint Étienne et Septfonds.
Secteur Sud : Falguières.
Secteur Ouest : Saint Nicolas de la Grave.

Dimanche 10 mai.

Doublette jeunes.

Tous secteur : Saint Loup (sous réserve).

Samedi 16 mai

Triplette promotion.

Secteur Nord : Cazes Mondenard.
Secteur Est : Laguépie; Saint Étienne; Septfonds et Caylus.
Secteur Sud : Montech.
Secteur Ouest : Lamagistère; Verdun; Valence et Lavit.

Dimanche 17 mai.

Triplette jeunes.

Tous secteurs : EBC.

Concernant les dates pour lesquelles plusieurs sociétés sont en compétition, une discussion s'installe pour essayer de trouver les solutions satisfaisantes pour chacun. Pour certains cas tout s'arrange, pour les plus





Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

difficiles, la Présidente annonce que le CD trancherait lors de sa prochaine réunion du 28 novembre.

4 - Infos licence

Concernant le formulaire de demande pour un renouvellement de licence, la partie civilité (date de naissance, sexe, nationalité, adresse, courriel, téléphone) n'est à compléter que si une modification doit être apportée et pour les nouveaux joueurs et les mutés.

Une permanence sera instaurée pour le dépôt et le retrait des licences, le vendredi matin, au boulodrome, en bas, en entrant à gauche, dans le bureau des commissions.

Il n'y aura pas d'augmentation du prix de la licence pour la saison 2020.

5-Questions diverses

Question: connaît-on le nombre de clubs qui accèdent aux divisions supérieures?

Réponse : Oui, comme il n'y a pas de descente de CRC, il y aura un match de barrage en seconde division entre Albias et Saint Antonin pour l'accès à la première division.
Aucune descente dans les autres divisions, le tableau sera mis en ligne la semaine prochaine.

Question de Saint Martial : Pour le quart de finale du CDC JP 2020, connaît-on le club organisateur, Saint Martial peut-il organiser ce quart de finale avec des terrains de 3,20 m de large, étant donné que cela a été accepté pour la finale de CNC JP au boulodrome de Montauban ?

Réponse : le CD étudiera cette demande.

Question de Puylagarde : Combien de temps faut pour faire un renouvellement de licence?

Réponse : Pour un renouvellement, sur rendez-vous, les licences sont établies tout de suite.
La personne les attend et repart avec.

Question : Doit-on toujours commencer par faire renouveler les licences des membres du bureau?

Réponse : Oui bien évidemment, les licences des membres du bureau doivent être renouvelées avant celles des joueurs de leur club et l'affiliation doit être acquittée.

Plus de questions, la présidente lève la séance et invite tous les représentants de clubs à partager un petit verre autour d'une douceur.

La présidente

Carmen LAGARDE

Le secrétaire général

Thierry TOSATO